

ASSURANCE COPROPRIÉTÉ : PRIX ET REMBOURSEMENTS

ven 14/09/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Lorsqu'un bâtiment en construction ou un bâtiment dont la destination change est mis en copropriété, il est important de se pencher sur le sujet des assurances de copropriété à prendre, mais aussi de leur prix et des possibilités de remboursements possibles.

En effet, certaines assurances sont obligatoires aux yeux de la loi, d'autres ne sont que facultatives mais peuvent se révéler nécessaires aux yeux des copropriétaires.

L'assurance de copropriété, qu'est-ce que c'est ?

En copropriété, il existe plusieurs niveaux d'assurances. Ainsi, l'**assurance de copropriété** désigne celle prenant en charge les dommages survenus au niveau des **parties communes**. C'est le syndic de copropriété qui est mandaté par l'assemblée générale des copropriétaires pour se charger de la **souscription collective** et de la répartition des frais entre les différents propriétaires de l'immeuble au titre de leurs tantièmes. L'assurance de copropriété couvre les **sinistres** dont la cause provient du bâtiment ou d'une personne chargée de son entretien.

[Lire la suite sur baticopro](#)

